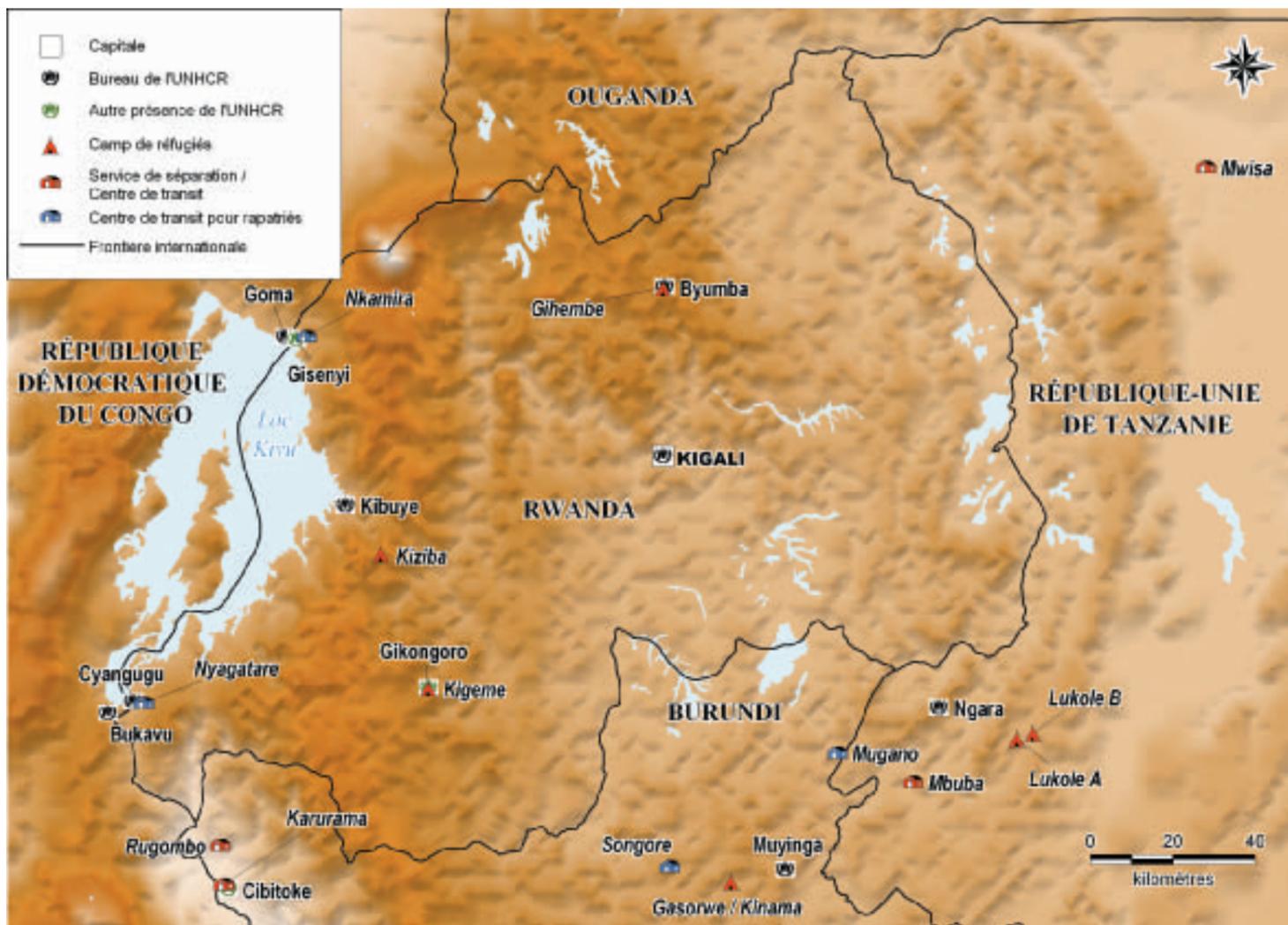


Rwanda



Objectifs principaux

- Continuer à réinstaller les réfugiés congolais et burundais résidant dans des camps ou des agglomérations, et pour lesquels ni le rapatriement ni l'intégration sur place ne constituent des solutions viables.
- Épauler le Gouvernement du Rwanda dans ses efforts pour instaurer un système d'asile national.
- Aider le Conseil national des réfugiés (CNR), récemment institué, et appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour assurer l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié.
- Offrir une protection et une assistance matérielle à l'ensemble des réfugiés logés dans des camps, ainsi qu'une assistance humanitaire limitée aux réfugiés urbains résidant à Kigali.
- Sensibiliser la communauté réfugiée à l'exploitation sexuelle et à la violence sexuelle et sexiste.
- Dans le cadre de l'Initiative des Grands Lacs contre le VIH/SIDA (GLIA), redoubler d'efforts pour sensibiliser les réfugiés aux dangers de la pandémie et offrir un appui financier pour répondre aux besoins.
- Promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais, en envisageant sérieusement la

possibilité d'invoquer la clause de retrait du statut pour circonstances ayant cessé d'exister.

- Suivre la réintégration des rapatriés rwandais en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables.
- Offrir un appui aux rapatriés rwandais en mettant en œuvre la stratégie des « 4 R » (Rapatriement, Réintégration, Réhabilitation et Reconstruction) en coopération avec d'autres agences de l'ONU, notamment le PNUD et la FAO, au titre du Plan-cadre pour l'aide au développement (UNDAF) du Rwanda.

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2005	Déc. 2005
RDC (réfugiés)	31 475	7 000
Rapatriés	30 000	20 000
Demandeurs d'asile	2 931	0
Burundi (réfugiés)	1 363	673
Total	65 769	27 673

Total des besoins : 5 526 342 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Le Rwanda a connu d'importantes transformations politiques en 2003, au terme de la période de transition fixée par les accords d'Arusha (1993). L'adoption d'une nouvelle constitution et l'organisation d'élections présidentielles, puis législatives, ont marqué le début d'une ère de plus grande stabilité. C'est dans ce contexte que l'UNHCR a confié au Gouvernement rwandais la responsabilité d'assurer l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié. Le CNR a assumé ses fonctions au début de l'année 2004 et les autorités s'emploient à présent à mettre en place un système national d'asile, en coopération avec l'UNHCR. Dans ces circonstances, l'Organisation a entrepris de promouvoir le rapatriement librement consenti des Rwandais réfugiés dans les pays limitrophes.

En 2003, l'UNHCR et le Rwanda ont conclu sept accords-cadres à caractère juridique (Accords tripartites) avec la Zambie, l'Ouganda, la République du Congo, la Namibie, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, afin de définir les modalités du rapatriement des réfugiés. En 2004, l'UNHCR est passé à l'étape suivante, consistant à mettre en œuvre les accords-cadres. L'Organisation entend poursuivre ses programmes de rapatriement librement consenti en 2005, afin de donner à tous les réfugiés rwandais la possibilité de décider s'ils veulent ou non regagner leur pays avec son assistance.

Les relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda se sont dégradées au cours des douze derniers mois. La situation s'est sensiblement aggravée en mai et en juin 2004, lorsqu'une crise a éclaté au Bukavu et a provoqué l'exode de quelque 3 000 Congolais au Rwanda. La fermeture subséquente de la frontière a eu des effets néfastes sur l'économie rwandaise. Il est possible qu'on assiste à des problèmes analogues à l'approche des élections législatives de 2005 en RDC.

Contraintes

Le dixième anniversaire du génocide rwandais et le processus de réconciliation ont donné lieu à des commémorations solennelles en avril 2004.

Néanmoins, l'UNHCR a remarqué que les réfugiés rwandais répugnaient de plus en plus à prendre le chemin du retour, pour différentes raisons. Certains affirmaient être découragés par les difficultés économiques du pays. Les autres n'étaient pas convaincus qu'ils seraient en sécurité après leur retour. Il y a tout lieu de croire que certaines personnes, ayant participé au génocide, ont recours à des stratégies de coercition pour dissuader les autres réfugiés rwandais de rentrer. D'une manière générale, le rythme des rapatriements s'est ralenti en 2004.

Les incursions incessantes de l'ex-FAR/*Interahamwe* sur le territoire rwandais ont engendré une forte insécurité dans de nombreux secteurs. Bien que ces incursions ne menacent sans doute pas le pays dans son ensemble, elles ont entraîné un renforcement de la sécurité et des contrôles qui a des effets préjudiciables pour les réfugiés, et plus encore pour ceux d'entre eux qui vivent à l'extérieur des camps.

La réinstallation des réfugiés dans des pays tiers demeure difficile car les délais de délivrance des autorisations de sortie du territoire sont extrêmement longs. Certains candidats à la réinstallation ont eu les plus grandes difficultés à quitter le pays, en raison de la complexité des procédures locales. En outre, quoique opérationnel, le Conseil national des réfugiés manque de personnel qualifié, d'équipements et de locaux. L'enregistrement a été fort lent et il n'y a pas eu de procédure de détermination du statut de réfugié en 2004.

Il est d'une importance cruciale que les rapatriés rwandais continuent de bénéficier d'une aide à la réinsertion. L'extrême pauvreté de la population et le manque général de terres agricoles aggravent les difficultés. Le morcellement des terrains et l'aliénation des droits de propriété foncière posent toujours des problèmes aigus, alors que les vagues de retour se succèdent dans certaines régions. Les groupes qui regagnent ces secteurs sont composés de toutes sortes d'individus : l'on y trouve des prisonniers libérés, d'anciens combattants en provenance de RDC, des soldats de l'armée rwandaise démobilisés et des milliers de rapatriés rwandais. Une nouvelle législation foncière a bien été soumise au Parlement mais elle risque d'avoir des effets très négatifs sur la population rurale, déjà pauvre. L'Organisation est censée réduire progressivement ses opérations au Rwanda afin d'y mettre un terme dans un avenir proche ; néanmoins, elle doit s'assurer de la viabilité des solutions proposées aux

rapatriés et aux réfugiés. Une telle démarche pourrait être contrariée par la diminution progressive des financements.

Stratégie

Protection et solutions

À dater de l'année 2005, l'UNHCR aidera tous les réfugiés congolais à regagner librement la RDC au titre d'un Accord tripartite. Le Haut Commissariat facilitera également le rapatriement librement consenti en direction du Burundi, en raison de la phase de transition amorcée dans ce pays. Certains réfugiés burundais et congolais éprouveront peut-être des réticences à rentrer dans leur pays et l'UNHCR s'efforcera d'en réinstaller une partie dans

des pays tiers, afin de remédier à leur sort. Ceci vaut pour les quelque 500 Burundais qui sont réfugiés au Rwanda depuis le début des années 1970. En raison des difficultés socio-économiques précédemment évoquées, la solution de l'intégration sur place ne peut être envisagée au Rwanda.

Assistance

L'UNHCR continuera de dispenser une assistance matérielle élémentaire aux réfugiés burundais et congolais, en leur offrant notamment des vivres, des abris, des services éducatifs et des soins médicaux. L'Organisation prodiguera une assistance limitée aux réfugiés urbains et les encouragera à déménager dans des camps, où ils bénéficieront d'une assistance plus régulière. Les rapatriés seront transportés jusqu'à leurs communes d'origine et recevront un colis de rapatriement constitué d'une ration



Maisons de réfugiés congolais dans le camp de Gihembe, à proximité de Byumba. UNHCR

alimentaire de trois mois et d'articles non alimentaires. L'UNHCR s'attachera, en coopération avec le PNUD et la FAO, à dispenser une assistance transitoire à la réintégration, au profit des rapatriés.

Effet escompté

L'UNHCR entend veiller à ce que le Gouvernement rwandais assure pleinement la protection de l'ensemble de réfugiés et sensibiliser l'opinion aux droits et aux devoirs des réfugiés. En 2005, l'Organisation aspire également à rapatrier, dans la sécurité et dans la dignité, les Rwandais encore réfugiés dans des pays avoisinants.

Le Haut Commissariat envisage en outre de remédier durablement au sort d'un nombre important d'individus réfugiés au Rwanda (par le biais du rapatriement et de la réinstallation), en vue de mettre un terme à ses opérations d'ici la fin de l'année 2006.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2005, l'UNHCR conservera un bureau principal à Kigali, des bureaux extérieurs à Byumba et Kibuye, ainsi que des antennes à Cyangugu et Gisenyi. L'antenne de Cyangugu sera fermée au premier trimestre 2005. Les opérations de l'UNHCR au Rwanda seront gérées par 42 collaborateurs (six fonctionnaires internationaux, 36 collaborateurs rwandais) et 13 VNU.

Coordination

L'UNHCR travaillera avec cinq ONG internationales et deux organismes gouvernementaux. L'Organisation poursuivra sa coopération avec le PAM pour la distribution de rations alimentaires dans les camps de réfugiés et auprès des rapatriés, avec le CICR pour le regroupement familial, avec la MONUC pour les rapatriements en provenance de RDC et avec le PNUD, au titre de la coordination des opérations de l'ONU au Rwanda. Dans le cadre de l'UNDAF, l'UNHCR contribuera à la coordination et aux évaluations communes à des fins de programmation, tout en participant aux groupes thématiques et groupes de travail de l'Équipe des Nations Unies dans le pays.

Bureaux

Kigali

Byumba
Cyangugu
Gikongoro
Gisenyi
Kibuye

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Commission conjointe pour le rapatriement et la réintégration des réfugiés rwandais
Conseil national des réfugiés
Ministère de l'Administration territoriale, des Affaires sociales et de l'Information

ONG

Action humanitaire africaine
American Refugee Committee and Bureau of Population Refugees and Migration
Norwegian People's Aid
Service jésuite des réfugiés

Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	930 692
Abris / autres infrastructures	154 634
Appui opérationnel (aux partenaires)	622 185
Assainissement	196 239
Assistance juridique	116 083
Besoins domestiques	318 433
Eau	124 064
Education	245 000
Santé	586 359
Services communautaires	130 003
Sylviculture	60 000
Transport / logistique	1 164 071
Vivres	15 000
Total opérations	4 662 763
Programme support	863 579
Total	5 526 342